



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2026
A 20h00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moisdon-la-Rivière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 19

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Présents : 18

MM : Thomas BARRAULT, Loïc BELAY, Philippe BESNIER, Gérard BLAIS, Patrick GALIVEL, David GANDUBERT, Christophe LEMERRE, Dominique PLOTEAU, Antoine ROUCHON-MAZERAT.

MME: Patricia ARCHAMBAULT, Brigitte BELAY, Chrystelle BONIN, Dominique CHIRADE, Lucie LECOQ, Marie-Josèphe LEMAITRE, Lyse-Marie ORHAN, Sandrine PIED, Hélène SIMON.

Absent et Excusé : 1

Gwénaël BAILLIARD.

Pouvoir : 0

Votants : 18

En préambule

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Antoine ROUCHON-MAZERAT, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

DELIBERATIONS

1- Création des commissions municipales et désignation des membres :

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. Patrick GALIVEL de créer **12** commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

COMMISSIONS :	MEMBRES :	
	Le Maire (dans toutes les commissions)	
FINANCES – BUDGET – INVESTISSEMENT	BELAY Brigitte BELAY Loïc BLAIS Gérard	CHIRADE Dominique PLOTEAU Dominique

BATIMENTS COMMUNAUX	BELAY Brigitte BELAY Loïc BESNIER Philippe ROUCHON-MAZERAT Antoine	BLAIS Gérard LEMERRE Christophe SIMON Hélène
SCOLAIRE – PETITE ENFANCE	BONIN Chrystelle CHIRADE Dominique GANDUBERT David LECOQ Lucie	LEMAITRE Marie-Jo ORHAN Lyse Marie PIED Sandrine SIMON Hélène
VOIRIE – ASSAINISSEMENT - TRAVAUX PUBLICS	BAILLIARD Gwenaël BARRAULT Thomas BLAIS Gérard SIMON Hélène	LEMAITRE Marie-Jo LEMERRE Christophe PLOTEAU Dominique
MATERIEL	BARRAULT Thomas BELAY Loïc BESNIER Philippe ROUCHON-MAZERAT Antoine	BLAIS Gérard BONIN Chrystelle PLOTEAU Dominique
JEUNESSE – SPORTS – LOISIRS - TOURISME	ARCHAMBAULT Patricia BAILLIARD Gwenaël BELAY Brigitte PIED Sandrine	BELAY Loïc GANDUBERT David LEMAITRE Marie-Jo SIMON Hélène
INFORMATION - COMMUNICATION	ARCHAMBAULT Patricia CHIRADE Dominique ORHAN Lyse Marie	PIED Sandrine SIMON Hélène
AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT	BARRAULT Thomas LEMAITRE Marie-Jo	LEMERRE Christophe PLOTEAU Dominique
CULTURELLE	ARCHAMBAULT Patricia BAILLIARD Gwenaël CHIRADE Dominique	GANDUBERT David LEMERRE Christophe
CADRE DE VIE – FLEURISSEMENT - AMENAGEMENT PAYSAGER	BELAY Brigitte CHIRADE Dominique ROUCHON-MAZERAT Antoine	LEMAITRE Marie-Jo ORHAN Lyse Marie LECOQ Lucie
AMENAGEMENT DU BOURG- SECURITE – URBANISME – ECLAIRAGE PUBLIC	BELAY Brigitte BELAY Loïc ROUCHON-MAZERAT Antoine BLAIS Gérard	BONIN Chrystelle PLOTEAU Dominique BESNIER Philippe SIMON Hélène
FETES ET CEREMONIES	ARCHAMBAULT Patricia CHIRADE Dominique ROUCHON-MAZERAT Antoine	BELAY Loïc ORHAN Lyse Marie BONIN Chrystelle

2- Composition de la commission d'appel d'offres :

Entendu le rapport de M. le maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le Maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- OUVERTURE DES PLIS ET APPEL D'OFFRES	<u>Titulaires (3)</u>	<u>Suppléants (3)</u>
	BELAY Loïc	LEMAITRE Marie-Josèphe
	CHIRADE Dominique	BARRAULT Thomas
	PLOTEAU Dominique	SIMON Hélène

3-Désignation des représentants de la commune dans diverses associations :

Monsieur le Président, à la demande de présidents d'associations, invite le Conseil Municipal à désigner des représentants de la commune :

- **A.C.P.M** (Association des Chômeurs du Pays de la Mée) : Dominique PLOTEAU.
- **O.I.S** (Office Intercommunal des Sports) : Toute la commission des sports.
- **Les Amis de la Forge** : Marie-Josèphe LEMAITRE (titulaire), Hélène SIMON (suppléante)
- **R.A.P** (Relais Accueil Proximité) : Marie-Josèphe LEMAITRE.
- **CLIC** (Centre local d'information et de coordination) : Marie-Josèphe LEMAITRE (titulaire), Patricia ARCHAMBAULT (suppléante).
- **Conseil d'Administration MAISON DE RETRAITE** : Patrick GALIVEL (titulaire), Chrystelle BONIN (suppléante).

4-Désignation des référents communaux :

Monsieur le Maire, à la demande de divers organismes, invite le Conseil Municipal à désigner des correspondants/ référents de la commune :

- **Correspondant Défense** : Dominique PLOTEAU
- **Correspondant incendie et secours** : Loïc BELAY
- **Correspondants POLLENIZ** : Dominique PLOTEAU (titulaire), Antoine ROUCHON-MAZERAT (suppléant).
- **Référents église** : Loïc BELAY (titulaire), Sandrine PIED (suppléante).

5- Fixation du nombre et désignation des membres du CCAS :

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il précise que le Conseil d'Administration est composé pour moitié d'élus de la commune, et pour moitié de personnes nommées par arrêté du maire. Le Conseil d'Administration est présidé par le Maire. Le nombre minimum de membres doit être de 8 (4 membres nommés, 4 membres élus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le Conseil d'Administration du CCAS sera composé de :

- 5 membres élus par le Conseil Municipal
- 5 membres nommés par arrêté du Maire.

Monsieur le Président invite ensuite le Conseil Municipal à élire, en son sein, cinq délégués au Conseil d'Administration du CCAS :

Ont été élus :

- Marie-Josèphe LEMAITRE
- Patricia ARCHAMBAULT
- Gwenaël BAILLIARD
- Lucie LECOQ
- Sandrine PIED

6- Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rôle de la commission de contrôle des listes électorales. Elle s'assure de la régularité des listes électorales, et statue sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire dans ce domaine.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales a modifié la composition de CCLE par cohérence avec l'harmonisation du mode de scrutin des élections municipales dans l'ensemble des communes. Il n'y a plus de distinction entre les communes de moins de 1000 habitants et de plus de 1000 habitants.

Le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 porte la durée du mandat des membres de la CCLE à six ans, pour l'aligner sur la durée du mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la Commune de Moisdon-la-Rivière ne comptant qu'une seule liste en présence au conseil municipal (article L19 VII), la commission de contrôle est constituée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration, et d'un délégué du tribunal judiciaire, soit 3 membres.

Un conseiller municipal de la Commune est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle, sauf le maire et les adjoints. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal propose pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

- M. Gérard BLAIS, conseiller municipal titulaire,
- M. Christophe LEMERRE, conseiller municipal suppléant.

Les deux autres membres seront désignés par le préfet ou sous-préfet et le président du tribunal judiciaire.

7- Délégation au Maire de l'exercice du Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du 15° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal :

- décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : biens situés dans les zones U et UA du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- prend acte que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

8- Maison de santé pluriprofessionnelle Avenant moins-value n°2 CHANSON Lot n°3 :

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'un avenant n°2 de moins-value correspondant à la suppression de drainage et caniveau acodrain sans pente de 10 cm de large non réalisés présenté par :

- l'Entreprise CHANSON, concernant le lot n°3 – Gros Œuvre – ITE, et s'élevant à la somme de - 3 528.83 € HT

Le montant du marché est donc porté à :

Marché initial	524 276.09 € HT
Avenant n°1 (moins-value)	- 3 938.40 € HT
Avenant n°2 (moins-value)	- 3 528.83 € HT
Nouveau montant	516 808.86 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette moins-value
- et autorise Monsieur le Maire à la signer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9- Maison de santé pluriprofessionnelle Avenant moins-value n°5 SIGMA Lot n°6 :

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'un avenant n°5 de moins-value correspondant à la suppression de signalétique et fléchage présenté par :

- l'Entreprise SIGMA, concernant le lot n°6 – Menuiseries intérieures, et s'élevant à la somme totale de - 1 885.00 € HT.

Le montant du marché est donc porté à :

Marché initial	72 700.00 € HT
Avenant n°1	688.00 € HT
Avenant n°2	1 144.00 € HT
Avenant n°3	2 772.00 € HT
Avenant n°4 (tx supplémentaires)	1 297.00 € HT
Avenant n°5 (moins-value)	-1 885.00 € HT
Nouveau montant	76 716.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette moins-value
- et autorise Monsieur le Maire à la signer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10- Maison de santé pluriprofessionnelle Avenant moins-value n°1 FREMONDIERE Lot n°10 :

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'un avenant n°1 de moins-value correspondant à la suppression de signalétique présenté par :

- l'Entreprise FREMONDIERE, concernant le lot n°10 – Peintures, et s'élevant à la somme de
- 808.00 € HT

Le montant du marché est donc porté à :

Marché initial	38 000.00 € HT
Avenant n°1 (moins-value)	- 808.00 € HT
Nouveau montant	37 192.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette moins-value
- et autorise Monsieur le Maire à la signer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11- Maison de santé pluriprofessionnelle Travaux supplémentaires Entreprise SPIE :

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal de devis supplémentaires à la demande de la commune concernant la mise en place d'une horloge astronomique et l'installation d'un disjoncteur permettant le raccordement du défibrillateur extérieur présentés par :

- l'Entreprise SPIE Building situé 22 avenue du Président Wilson 44110 CHATEAUBRIANT et s'élevant à la somme de :
- 457.02 € HT pour la mise en place d'une horloge astronomique
- 342.73 € HT pour la mise en place du disjoncteur, soit un total de 799.75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte ces devis d'un montant total de 799.75 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à les signer

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

12- Mise en place d'un comptage sur la station épuration Budget assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de modernisation deviennent nécessaires sur la station d'épuration des Perrières afin de respecter la réglementation sur la transmission d'informations fiables notamment à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Actuellement, en cas de surcharge hydraulique occasionnelle, les temps et les volumes de surverses ne sont pas comptabilisés. La station doit être équipée d'un système de comptage.

Il donne lecture d'un devis présenté par la SAUR 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX s'élevant à la somme de 8 570 € HT soit 10 284 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte et valide le devis de la SAUR d'un montant de 8 570 HT soit 10 284 € TTC pour la mise en place d'une lame INOX de surverse et une sonde radar de niveau pour comptabiliser les volumes surverses.
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13- Désignation des représentants communaux aux commissions permanentes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la désignation des représentants communaux aux commissions permanentes. Les conseillers municipaux peuvent s'inscrire dans les 11 commissions thématiques de leur choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné les membres suivants :

Environnement 1- Gestion de l'eau	Patrick GALIVEL Gérard BLAIS Loïc BELAY Hélène SIMON
Environnement 2- Climat et Sécurité civile	Patrick GALIVEL Dominique PLOTEAU
Culture	Dominique CHIRADE Patricia ARCHAMBAULT
Agriculture et Foirail	Dominique PLOTEAU Thomas BARRAULT
Prévention et Gestion des déchets	Dominique PLOTEAU Antoine ROUCHON-MAZERAT
Finances -Economie -Marchés publics et Travaux	Patrick GALIVEL Gérard BLAIS Philippe BESNIER
Personnel- Administration générale- Mutualisation	Patrick GALIVEL
Santé	Lucie LECOQ Chrystelle BONIN
Mobilités et Habitat	Patrick GALIVEL Marie-Josèphe LEMAITRE
Petite Enfance, Jeunesse et Famille	Dominique CHIRADE Hélène SIMON Sandrine PIED
Tourisme, Sports, Loisirs et Communication	Marie-Josèphe LEMAITRE Hélène SIMON

DECISIONS DU MAIRE

Droit de Prémption Urbain : (Délibération du 8 avril 2026)

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées :

- section AB n°200, située 6 rue des Forges de Gravotel
- section AA n°166, située à Gravotel

Devis signés : (> 600 €)

Objet	Fournisseur	Montant TTC
50 ganivelles	VERALIA	774.00 €
4 ampoules LED terrain de football	Disano illuminations	4 368.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Un point est réalisé sur le Plan Local d'Urbanisme, la révision est en cours. Des réunions de travail vont être programmées.

La matinée citoyenne aura lieu le samedi matin 25 avril 2026, le rendez-vous est fixé à 9h00 à la mairie. Une commémoration des gens du voyage aura lieu le samedi 25 avril 2026 à 14h30 sur le site de la Forge.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mardi 5 mai 2026 à 20h00** à la mairie.

Fin de séance à 23h10

Le Maire,
Patrick GALIVEL

Le secrétaire de séance,
Antoine ROUCHON MAZERAT